

Monsieur Stéphane NICOLAS  
Maire de Sailly-Achâtel  
MAIRIE  
57420 SAILLY-ACHATEL

Objet : Carte communale de Sailly-Achâtel  
Réf. dossier : 2016\_CC\_04  
Contact : Jean Daniel HEUZÉ (03 87 20 18 58 /  
jdheuze@metzmetropole.fr)

Metz, le 03 janvier 2017

Monsieur le Maire,

Vous avez saisi le Syndicat mixte pour émettre un avis sur la compatibilité de votre Carte communale avec le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM). Cette demande fait suite aux travaux d'élaboration de votre Carte communale auxquels le Syndicat mixte a pu être associé. Non prévu par le Code de l'Urbanisme, cet avis est donné à titre consultatif.

Au regard des dispositions du SCoTAM et des enjeux soulevés par le diagnostic de votre Carte communale, nous soulignons que votre projet communal, et notamment la définition des secteurs d'extension, répond aux exigences d'une consommation foncière raisonnée. D'autre part, leurs localisations en contiguïté immédiate avec le tissu urbain permettent de limiter les impacts négatifs sur les espaces naturels ou agricoles.

La perspective d'accroître l'offre résidentielle de votre commune d'une vingtaine de logements supplémentaires répond de façon satisfaisante aux objectifs du SCoTAM.

A la consultation de votre projet, nous pouvons juger que celui-ci est compatible avec le SCoTAM approuvé le 20 novembre 2014.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Henri HASSER



Président du Syndicat mixte du SCoTAM